

Mme DIARRA
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

DECRET N°10- 339 /P-RM DU 16 JUIN 2010

PORTANT MODIFICATION DU DECRET N°94-142/P-RM DU 31 MARS 1994
FIXANT L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT
DE L'OFFICE DU NIGER

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°94-009 du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics, modifiée par la Loi N°02-048 du 22 juillet 2002 ;
- Vu la Loi N°93-051/AN-RM du 26 février 1991 portant Statut Général des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial ;
- Vu l'Ordonnance N°91-014/P-CTSP du 18 mai 1991 fixant les principes fondamentaux de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial et des Sociétés d'Etat, modifiée par la Loi N°92-029 du 5 octobre 1992 ;
- Vu la Loi N°94-004 du 9 mars 1994 portant création de l'Office du Niger ;
- Vu le Décret N°94-142/P-RM du 31 mars 1994 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office du Niger, modifié par le Décret N°08-104/P-RM du 26 février 2008 ;
- Vu le Décret N°07-380/P-RM du 28 septembre 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°09-157/P-RM du 9 avril 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

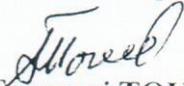
DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} du Décret du 31 mars 1994 susvisé est abrogé.

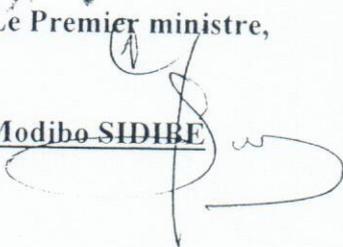
ARTICLE 2 : Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre Chargé du Développement Intégré de la Zone Office du Niger, le ministre de l'Agriculture, le ministre de l'Elevage et de la Pêche, le ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel. †

Bamako, le 15 JUIN 2010!

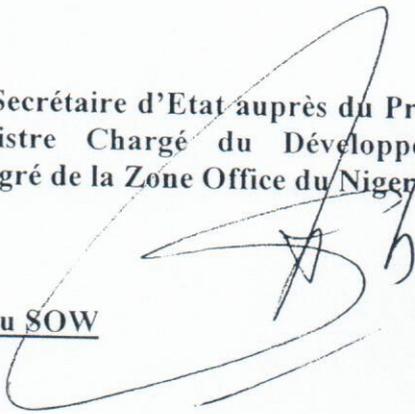
Le Président de la République,


Amadou Toumani TOURE

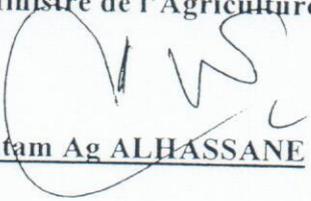
Le Premier ministre,


Modjibo SIDIBE

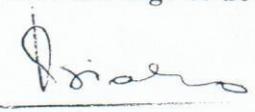
Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre Chargé du Développement Intégré de la Zone Office du Niger,


Abou SOW

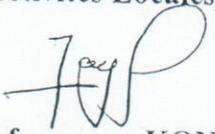
Le Ministre de l'Agriculture,


Aghatam Ag ALHASSANE

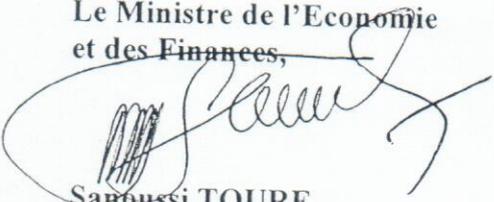
Le Ministre de l'Elevage et de la Pêche,


Madame DIALLO Madeleine BA

Le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales,


Général Kafougouna KONE

Le Ministre de l'Economie et des Finances,


Sanoussi TOURE